

L'écologie politique des origines à nos jours

Un dossier dirigé par Céline CARO * et Jérôme VAILLANT **

L'écologie politique,
un demi-siècle d'histoire

Quarante ans après la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972 et qui a constitué le point de départ de la mobilisation internationale autour de l'environnement, tout comme vingt ans après le « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992, l'écologie politique n'a pas perdu de son actualité, bien au contraire. Les grands défis écologiques globaux, et en premier lieu la question de la détérioration de l'état de santé de la planète et du changement climatique, restent un défi pour la communauté internationale. Dans ce contexte, la nécessité, pour les États, d'organiser la préservation de la biosphère et de renforcer la coopération à l'échelle planétaire fait globalement consensus, mais l'élaboration de réponses efficaces et coordonnées s'inscrit dans le temps long.

C'est dans cette optique qu'ont été créées les Conférences des Nations Unies sur l'Environnement, qui ont lieu tous les dix ans depuis 1972, tout comme les Conférences des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui sont organisées annuellement depuis 1992. La dernière conférence de l'ONU

s'est ainsi tenue en juin 2012 à Rio, en l'honneur du grand « Sommet de la Terre » qui avait eu lieu au Brésil vingt ans plus tôt. Le but était cette fois de s'accorder sur la mise en place d'une « économie verte », dans le cadre du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans le monde, notamment grâce à une utilisation des ressources naturelles plus juste et plus mesurée, au développement des énergies non polluantes et à la diminution à grande échelle des déchets. Face à la hauteur des enjeux, les résultats de ce sommet ont été décevants – et cela même si, dès le départ, les attentes des observateurs n'étaient pas très élevées en général. La déclaration finale – *The Future We Want*¹ – ne va en effet pas au-delà du consensus minimum, renonçant à formuler de grands objectifs concrets et contraignants, notamment en raison de l'opposition, sur divers points, des États-Unis, de la Chine et du G77, une coalition regroupant différents pays en développement.

La prochaine Conférence des Parties (COP 18) aura lieu du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha, au Qatar. Elle tentera en particulier d'organiser l'après-Kyoto, le protocole visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

* C. Caro. Coordinatrice pour la politique européenne à la Fondation Konrad Adenauer à Berlin. Elle est également l'auteur d'une thèse de doctorat soutenue en 2009 (Paris III/TU Dresden) sur « Le développement de la conscience environnementale et l'émergence de l'écologie politique dans l'espace public en France et en Allemagne, 1960-1990 ».

** J. Vaillant. Professeur de civilisation allemande à l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3.

(GES) arrivant à échéance à la fin de l'année. À ce niveau également, les discussions internationales s'avèrent difficiles depuis de nombreuses années, plusieurs États n'étant pas disposés, là encore, à prendre des engagements contraignants en matière de réduction des GES, ces restrictions étant largement perçues comme un frein au développement économique et une source de désavantage compétitif vis-à-vis des pays plus développés. Dans ce contexte, sans dates butoirs ni objectifs quantitatifs, l'engagement pris à Copenhague en décembre 2009 (COP 15) visant, d'ici 2100, à stabiliser la hausse moyenne des températures à la surface de la terre à deux degrés Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle reste plus qu'aléatoire. Cette situation fait craindre à long terme des conséquences dramatiques pour les écosystèmes et les ressources en eau, mais aussi pour la santé humaine, l'agriculture, la sylviculture et l'industrie, avec tous les risques que cela peut comporter sur le plan environnemental, économique et social, notamment en matière de conflits pour l'accès aux ressources et de gestion des flux migratoires ².

Au niveau européen, la mise en place d'un cadre réglementaire commun pour la préservation des écosystèmes a introduit une prise en compte croissante des thématiques environnementales par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. Depuis l'Acte unique européen de 1986, la protection de l'environnement fait partie des objectifs communautaires et dans le Traité de Maastricht (1992), les États membres se sont engagés à promouvoir « une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement » ainsi que « le relèvement du niveau et de la qualité de vie » ³. Lors du Sommet européen du printemps 2005, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) ont aussi reconnu la nécessité de respecter la limite des deux degrés Celsius afin de contenir le changement climatique ⁴. Depuis, ils se sont accordés sur une politique ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre dont l'objectif est de stopper le réchauffement de la planète, mais également d'améliorer la qualité de l'air en

Europe, de renforcer la sécurité en matière d'approvisionnement énergétique, tout comme la compétitivité et l'innovation, grâce au développement des « technologies vertes ». Décidés à aller plus loin que les objectifs du Protocole de Kyoto, qui seront largement atteints par l'Europe des vingt-sept au 31 décembre 2012, les États membres se sont ainsi fixés en mars 2007 – sous présidence allemande du Conseil de l'UE – des contraintes climatiques supplémentaires. Popularisées sous la formule « 20-20-20 » ou « 3x20 », celles-ci visent, d'ici 2020, à atteindre les objectifs suivants : réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % par rapport à 1990, faire passer la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen à 20 % et accroître l'efficacité énergétique de 20 %. Chaque État membre est appelé à contribuer en fonction de ses capacités et de ses émissions de GES pour qu'à l'échelle européenne, à échéance, le but soit atteint. Le Paquet Énergie-Climat adopté par les vingt-sept en 2008 – qui étend le système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO₂ introduit en 2005 – ainsi que la stratégie « Europe 2020 » définie en 2010 doivent aider les pays membres à atteindre leurs objectifs climatiques au-delà de 2012 ⁵. Par ailleurs, en mars 2007, le Conseil européen a annoncé qu'il était « favorable à ce que l'UE se fixe comme objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives » ⁶.

Les ambitions environnementales des États membres montrent à quel point, en Europe, l'écologie est devenue un domaine politique à part entière – au même titre que l'éducation, la défense ou la santé –, qui bénéficie souvent d'un ministère national propre. Celle-ci

n'est plus considérée comme un passe-temps pour « amateurs de pâquerettes »⁷ – dans une société d'abondance qui peut se permettre d'être post-matérialiste et de se soucier de l'état de santé de la planète – mais comme un enjeu majeur pour l'avenir. Et de fait, la plupart des partis politiques européens, de droite comme de gauche, ont maintenant intégré à leurs programmes une dimension écologique, en s'efforçant d'articuler celle-ci au mieux avec leurs références idéologiques traditionnelles. En cela, les partis politiques se font également l'écho d'une prise de conscience sur ces questions qui a eu lieu au sein de l'opinion publique européenne à partir des années 1960.

Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'Allemagne où les mobilisations en faveur de la protection de l'environnement se sont développées avec beaucoup plus d'intensité que dans les autres pays européens. Ainsi, dans la seconde moitié du XX^e siècle, la société ouest-allemande a-t-elle été très réceptive à l'idée qui soutient toute l'écologie politique, idée selon laquelle l'intensification des activités humaines a désormais atteint un niveau tel qu'elle empêche la régénérescence de la biosphère et entraîne une dégradation des conditions de vie sur terre, dégradation qui risque à terme de menacer la survie de l'espèce humaine. La critique écologique pose ainsi la question du sens de l'évolution des sciences et des technologies puisqu'elle accuse certaines d'entre elles – à commencer par le nucléaire – d'œuvrer non à l'amélioration de la condition humaine mais bien plus aux risques de destruction de l'humanité. Si la tradition romantique, « sensible à la nature », a pu constituer un terreau favorable, il est important de souligner que d'autres facteurs ont été déterminants pour le développement de l'écologie politique en Allemagne à partir des années 1960, à commencer par les fortes pressions liées aux densités de population ainsi qu'au développement économique, industriel et urbain. À cela s'ajoute, dans la phase de maturation des réflexions propres à l'écologie, les travaux de plusieurs experts – à l'instar du premier rapport du Club de

Rome, *The Limits to Growth*⁸, qui connaît un retentissement international lors de sa sortie en 1972 – tout comme certains accidents industriels (Seveso en 1976, les six marées noires qui touchent la France entre 1976 et 1981), et l'opposition farouche d'une partie de l'opinion publique au programme nucléaire civil du gouvernement. En outre, le processus de modernisation socio-culturelle qui accompagne la modernisation économique entraîne le développement d'un courant contestataire, la « *Neue Linke* » ou « nouvelle gauche », qui se caractérise par une réflexion critique sur la société de consommation et le modèle de production occidental. Il va permettre l'affirmation de nouveaux discours « post-matérialistes » sur les libertés individuelles et la notion de qualité de vie, discours que l'opposition extra-parlementaire et Mai 68 se chargeront de diffuser et qui participent indirectement à la maturation d'une conscience environnementale.

C'est dans ce contexte que, dans les années 1970, un discours politique autour des thèses écologiques se développe en RFA. Sous la forme de listes électorales, c'est même une véritable « vague verte » qui déferle sur la scène politique en 1977-1978. Elle conduira à la création du parti écologiste *Die Grünen* en janvier 1980. Dans un pays dirigé tout au long des années 1970 par un gouvernement fédéral dominé par les sociaux-démocrates, les écologistes allemands ne croient en effet plus à la possibilité d'un véritable changement de paradigme en matière d'écologie sous l'impulsion des partis établis. C'est donc aussi pour exprimer leur « *Parteiverdrossenheit* », leur lassitude vis-à-vis des formations politiques traditionnelles, qu'ils tiennent à fonder leur propre parti national et à participer aux élections pour le Bundestag dès 1980. En réussissant à entrer au Parlement fédéral en 1983, les *Grünen* changent durablement le paysage politique allemand. C'est à cette histoire, outre-Rhin, de l'écologie politique que ce dossier d'*Allemagne d'Aujourd'hui* est consacré. Celui-ci comprend quatre grandes unités thématiques.

– Les trois premiers auteurs, Anne-Marie CORBIN, Silke MENDE et Olivier

HANSE, se penchent ainsi sur la période qui précède la fondation du parti *Die Grünen*. Ils s'intéressent au rôle du mouvement anti-nucléaire dans les années 1970 (pour la sensibilisation aux problèmes de l'environnement et les nouveautés qu'il apporte notamment en matière de communication politique) ainsi qu'à la variété des courants au sein desquels se développe l'écologie politique en RFA. Christoph BECKER-SCHAUM s'interroge en outre sur les interactions entre les écologistes et le mouvement pacifiste au tournant des années 1980.

– Annette LENSING, Hubert KLEINERT et Andreas MARCHETTI analysent ensuite le processus d'institutionnalisation politique des écologistes, l'ascension et la professionnalisation des *Grünen* dans le système politique allemand puis leur participation au gouvernement fédéral entre 1998 et 2005. Leurs réflexions sont complétées par le témoignage de Ludger VOLMER, président des Verts allemands de 1991 à 1994, député au Bundestag de 1994 à 2005 et ministre d'État au ministère des Affaires étrangères de 1998 à 2002.

– La troisième partie de ce dossier est consacrée à l'écologie politique aujourd'hui. Jean-Jacques ALCANDRE dresse ainsi un bilan analytique de la sortie mouvementée du nucléaire par l'Allemagne. Christine PUTZ et Christian SCHWÖBEL nous montrent, à l'exemple de la politique européenne défendue actuellement par les Verts, que ceux-ci n'ont jamais été un parti monothématique (*Ein-Punkt-Partei*) mais une formation politique à prétention globale. Brigitte LESTRADE, quant à elle, consacre son article à la coalition verte-rouge arrivée au pouvoir dans le Bade-Wurtemberg après les élections régionales de mars 2011 et au défi que représente le conflit autour de la construction de la gare souterraine Stuttgart 21 pour le gouvernement Kretschmann. Enfin, Nina NETZER et Christian HÜBNER abordent le débat sur le « tournant énergétique » tel qu'il se présente aujourd'hui au sein du SPD et de la CDU. Cette partie est complétée par un entretien réalisé auprès de Daniel COHN-BENDIT, député et coprésident du

groupe Verts/ALE au Parlement européen, et figure de proue de l'écologie politique en Allemagne et en France.

– Enfin, pour clore ce dossier, Jean-Louis GEORGET se consacre à l'analyse du concept de durabilité dans le prisme du développement de l'écologie en Allemagne, tandis que Florence RUDOLF livre une réflexion sur ce qui caractérise une culture du risque outre-Rhin, au regard des politiques publiques qui y sont développées depuis une bonne décennie en matière de climat.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » disait Jacques Chirac, alors président de la République, en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du Sommet de la Terre le 2 septembre 2002. Dix ans après, même si ce n'est plus tout à fait vrai, la tâche à accomplir en matière d'écologie politique reste immense.

– Céline CARO –

Notes

1. Cf. Nations Unies, *The Future We Want*, Rio de Janeiro, Brésil, Juin 2012. Document disponible sur https://rio20.un.org/sites/rio20.un.../a-conf.2161_1_english.pdf.pdf. Pour la version française, voir : <http://www.earthsummit2012.org/resources/useful-resources/1157-the-future-we-want-rio20-outcome-document> [consultation: 12.11.2012].

2. Voir à ce sujet le *Quatrième Rapport d'évaluation* : « *Changements Climatiques 2007* » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en novembre 2007. Document disponible sur le site du GIEC : http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_and_data_reports.shtml#_UKFzqYXFky4 [consultation: 12.11.2012]. Le prochain rapport est prévu pour 2014.

3. Cf. Traité sur l'Union européenne, Journal officiel de l'Union européenne n° C 191 du 29 juillet 1992, Titre II, article G, point B, 2. Document disponible sur le site Internet EUR-Lex à l'adresse suivante : <http://eurlex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html> [consultation: 12.11.2012].

4. Cf. Conseil de l'Union Européenne, *Conseil européen de Bruxelles, 22 et 23 mars 2005, Conclusions de la Présidence*, Bruxelles, 23.03.2005, p. 15.

5. Sur ces différents programmes européens, voir notamment : Céline-Agathe Caro/Christiane Rùth, *Von Kyoto bis Durban – Die Klimapolitik der Europäischen Union*, KAS Auslandsinformationen, 4/2011, pp. 21-38.

6. Cf. Conseil de l'Union Européenne, *Conseil européen de Bruxelles, 8 et 9 mars 2007, Conclusions de la Présidence*, Bruxelles, 02.05.2007, p. 12.

7. L'expression est de Jacques Chirac (*1932), au début de son premier mandat présidentiel. Cf. « Jacques Chirac s'empare de l'écologie », *Le Monde*, 04.05.2001.

8. Cf. Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows (*Massachusetts Institute of Technology*), *The Limits to Growth, a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, New York, Universe Books, 1972. Texte diffusé en France in : *Massachusetts Institute of Technology, Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1972.